



# MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

**PROGRAMME ADAPTE AU CONTEXTE DU COVID 19**

**Référence : PREVO5**

**Objectifs :**

- Maintenir le SST en capacité d'intervenir efficacement dans une situation d'accident
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention en entreprise

**Public :**

- Salarié de l'entreprise titulaire du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail délivrée par une entité habilitée

**Près-requis :**

- Accessible à tout salarié correspondant au public ci-dessus

**Durée :**

- 1 jour soit 7 heures

**Conditions de réalisation :**

**4 stagiaires minimum**

**10 stagiaires maximum** pour 7h de formation

Moyens et méthodes

pédagogiques :

*Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés. Mannequins pour la réanimation cardio-ventilatoire et le bouche à bouche, accessoires factices pour mises en scène de situation d'urgence (plaies, colorant, outils coupants...). Masques, gants, blouses de protection contre le COVID-19*

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action : Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées par le formateur.

Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

*L'évaluation de la qualité de formation par deux questionnaires (participants et Formateur) renseignés à l'issue de la formation L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée aux travers d'exercices et de mises en situation tout au long de la formation et à la fin de celle-ci.*

**Dates et tarifs :**

En ligne sur notre site internet

[www.viseo-formation.fr](http://www.viseo-formation.fr)

76340 BLANGY-SUR-BRESLE

Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09

conseil@viseo-formation.fr

[www.viseo-formation.fr](http://www.viseo-formation.fr)

**Programme :**

**1 - RETOUR D'EXPERIENCE :**

- Retour d'expérience sur les actions menées en prévention /et ou secours

**2 - PHASE D'EVALUATION CERTIFICATIVE :**

- A partir d'un accident du travail simulé, évaluer les écarts par rapport au comportement attendu du SST, pour chaque participant

**3 – REVISION DES GESTES D'URGENCE**

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas, et ne respire pas

**+ le protocole en période épidémique**

**4 - ACTUALISATION DES CONNAISSANCES**

- Les risques de l'entreprise (prévention – rôle du SST en matière de prévention – information - risques spécifiques...)
- Autres modifications du programme

**5 - EPREUVES CERTIFICATIVES**

- Epreuve certificative n°1 : mises en situation – Validation des Compétences C3, C4 et C5 (selon grille de certification des compétences du SST)
- Epreuve certificative n°2 : entretiens directs / plénière – Validation des Compétences C6, C7 et C8 (selon grille de certification des compétences du SST)

Evaluation et admission des candidats :

*Pour obtenir le certificat SST le candidat devra :*

- faire face à un accident du travail simulé
- répondre à un questionnaire simple de la part du formateur sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention (et avoir suivi l'ensemble de la formation)

**Peut-être présent le Médecin du Travail, un représentant de la CARSAT-Normandie.**

Moyens d'encadrement : Formateur Titulaire de son certificat de formateur SST en cours de validité

**Durée de validité du Certificat SST : 2 ans** (nécessité de suivre une formation MAC SST pour renouveler son certificat)